



GRATUITÉ DES TRANSPORTS

En date du 6 décembre 2017, nous dénonçons l'exclusion des CRS d'Ile de France du dispositif de gratuité des transports.

Le 1er janvier les policiers franciliens obtenaient la gratuité des transports.

➔ Les CRS n'étaient toujours pas associés à cette mesure !



Face à cette inégalité, **UNITÉ SGP POLICE** sollicite dès le 20 décembre 2017 les collègues pour qu'ils demandent par compte rendu l'octroi de la carte de transports.

Par télégramme, la DZ CRS Vélizy rétablit les CRS dans leurs droits.

Le mode opératoire est le suivant :

- Les délégués locaux disposent d'un modèle de compte rendu pour aider à établir les demandes.
- Les demandes des collègues seront archivées dans l'attente des attributions.

Pour UNITÉ SGP POLICE, La gratuité des transports pour tous.



On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com - 17/01/2018

